
	<b>MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT</b> Code: EX014PR0000	
--	---	---


Version: 1 Date d'établissement: 16/10/2018


Date d'impression: 16/10/2018

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

1.1	<p><b>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</b>                  CAS: 115-10-6 , EC: 204-065-8  <b>ENREGISTREMENT REACH:</b>                  Nom d'enregistrement: Diméthyl ether                  Numéro d'enregistrement: 01-2119472128-37</p>	<p><b>MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT</b>                  Code: EX014PR0000</p>
1.2	<p><b>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:</b>                  Utilisations prévues (principales fonctions techniques): <span style="float: right;">[X] Industriel [X] Professionnel [ ] Consommation</span>                  Aérosol.                  Secteurs d'utilisation (utilisation tel quel ou comme composant de mélanges):                  Utilisations industrielles (SU3), industriel.                  Formulation (mélange) de préparations et/ou reconditionnement (SU10), industriel, professionnel.                  Utilisations professionnelles (SU22), professionnel.                  Utilisation dans des processus de fabrication, formulation ou application (utilisations pertinentes):                  Utilisation professionnelle.                  Formulation de mélanges et/ou reconditionnement, industriel.                  Utilisation de propulseurs, industriel.                  Utilisation dans des produits (catégories de produit pertinentes):                  Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1). Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a). Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (PC24). Produits lustrant et mélanges de cires (PC31).                  Utilisations déconseillées:                  Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.                  Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:                  Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration.</p>	
1.3	<p><b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</b>                  MONTANA COLORS, S.L.                  Pol. Ind. Pla de les Vives - c/Anais Nin 6 - 08295 Sant Vicenç de Castellet (Barcelona) ESPAÑA                  Téléphone: +34 93 8332760 - Fax: +34 93 8332761 - www.montanacolors.com                  Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:                  e-mail: msds@montanacolors.com</p>	
1.4	<p><b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:</b> +34 93 8332787 (9:00-17:00 h.) (heures ouvrables)</p>	

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1	<p><b>CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</b>                  Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2017/776 (CLP):                  DANGER: Flam. Aerosol 1:H222+H229</p>					
	Classe de danger	Classification de la substance	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
	Physico-chimique: 	Flam. Aerosol 1:H222+H229	Cat.1	-	-	-
	Santé humaine: Non classé					
	Environnement: Non classé					
Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.						

2.2	<p><b>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</b></p> 	<p>Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2017/776 (CLP)</p>
	<p><b>Mentions de danger:</b>                  H222                  H229</p> <p><b>Conseils de prudence:</b>                  P101                  P102                  P103                  P210                  P211                  P251                  P271-P260d                  P410+P412                  P501a</p> <p><b>Indications additionnelles:</b>                  Aucune.</p> <p><b>Substances qui contribuent à la classification:</b>                  Éther méthylique EC No. 204-065-8</p>	<p>Aérosol extrêmement inflammable.                  Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p> <p>En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                  Tenir hors de portée des enfants.                  Lire l'étiquette avant utilisation.                  Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.                  Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.                  Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.                  Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les aérosols.                  Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.                  Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.</p>


	<p style="margin: 0;"><b>MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT</b> Code: EX014PR0000</p>	
--	--	---

**2.3 AUTRES DANGERS:**  
 Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux de la substance:  
[Autres dangers physico-chimiques:](#) Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif.  
[Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:](#) Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.  
[Autres effets néfastes pour l'environnement:](#) # Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1 SUBSTANCES:**  
 Ce produit-ci est une substance monoconstituant.  
[Description chimique:](#)  
 Oxyde de diméthyle.  
 CH3-O-CH3

**COMPOSANTS:**

	<p>50 &lt; 100 % <b>Éther méthylique</b>                  CAS: 115-10-6, EC: 204-065-8                  CLP: Danger: Flam. Gas 1:H220   Press. Gas:H280</p>	REACH: 01-2119472128-37	Indice nr. 603-019-00-8 < REACH
---	---	-------------------------	------------------------------------

[Impuretés:](#)  
 Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

[Stabilisateurs:](#)  
 Aucun

[Référence à d'autres sections:](#)  
 Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.


[SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES \(SVHC\):](#)  
 # Liste mise à jour par l'ECHA sur 27/06/2018.  
[Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement \(CE\) nr. 1907/2006:](#)  
 Aucune  
[Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement \(CE\) nr. 1907/2006:](#)  
 Aucune

[SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES \(PBT\), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES \(vPvB\):](#)  
 Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

**3.2 MÉLANGES:**  
 Non applicable (substance).

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

**4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:**





Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<a href="#">Inhalation:</a>	Vapours may cause headache, dizziness, nausea, loss of coordination, drowsiness and for chocking, loss of mobility and unconsciousness.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. S'il existe difficulté pour respirer, appliquer de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
<a href="#">Peau:</a>	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	En cas de congélation, rincer abondamment avec de l'eau, ne pas enlever les vêtements et faire appel à un médecin.
<a href="#">Yeux:</a>	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
<a href="#">Ingestion:</a>	En cas d'ingestion peut provoquer nausées et vomissement.	En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate d'un médecin. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

**4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:**  
 Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

**4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**  
[Information pour le médecin:](#) Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.  
[Antidotes et contre-indications:](#) Non disponible.

	<p>MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT Code: EX014PR0000</p>	
<p><b>SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b></p>		
<p>5.1</p>	<p><u>MOYENS D'EXTINCTION:</u> Poudres spécifiques ou atmosphère de CO2.</p>	
<p>5.2</p>	<p><u>DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:</u> Gas inflammable. Se décompose sous l'action de la chaleur intense. La pression peut augmenter et le conteneur peut exploser s'il est chauffé dans un incendie. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés en areas bajas, ou voyager sur une grande distance vers une source d'ignition et produire un retour de flamme. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé. Le monoxyde de carbone est très toxique par inhalation. Le dioxyde de carbone, dans des concentrations suffisantes, peut se comporter comme un gaz asphyxiant.</p>	
<p>5.3</p>	<p><u>CONSEILS AUX POMPIERS:</u> <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée sauf si absolument nécessaire, depuis une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.</p>	
<p><b>SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b></p>		
<p>6.1</p>	<p><u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.</p>	
<p>6.2</p>	<p><u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.</p>	
<p>6.3</p>	<p><u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Garder les restes dans un conteneur fermé.</p>	
<p>6.4</p>	<p><u>RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.</p>	
<p><b>SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE</b></p>		
<p>7.1</p>	<p><u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas fumer. - Point d'éclair : -41 °C - Température auto-inflammation : 226 °C - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 3.3 - 26. % Volume 25°C <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Éviter l'application du produit directement sur des personnes, animaux, plantes ou aliments. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>	
<p>7.2</p>	<p><u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u> Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans un endroit frais. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. <u>Classe de magasin</u> : D'après les dispositions en vigueur. <u>Températures</u> : min: 5. °C, max: 50. °C (recommandé). <u>Matières incompatibles:</u> Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques. <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> - Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune - Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t): - Dangers physiques: Aérosol extrêmement inflammable (P3a) (150t/500t neto). - Dangers pour la santé: Non applicable - Dangers pour l'environnement: Non applicable - Autres dangers: Non applicable - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 150 (neto) tonnes - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 500 (neto) tonnes - Observations: Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.</p>	
<p>7.3</p>	<p><u>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</u> Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>	



MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT  
Code: EX014PR0000



**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**  
Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	mg/m3	VLCT ppm	mg/m3	Observations	Table MP nr.
Éther méthylique	2004	1000.	1920.	-	-		

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d
Éther méthylique	- (a) 1894. (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2
Éther méthylique	- (a) - (c)	- (a) - (c)	- (a) - (c)

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes:	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
Éther méthylique	0.155	0.0160	1.55
<u>- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:</u>	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dry weight
Éther méthylique	160.	0.681	0.0690
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	<u>PNEC Air</u> mg/m3	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dry weight	<u>PNEC Oral</u> mg/kg bw/d
Éther méthylique	-	0.0450	-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).



MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT  
Code: EX014PR0000



8.2

**CONTRÔLES D'EXPOSITION:**

**MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:**



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de vapeurs en-dessous des limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection respiratoire: Éviter l'inhalation de solvants.

Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE-96/58/CE:**

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:



Masque avec des filtres combinées, adéquates pour gaz, vapeurs et particules (EN14387/EN143). Classe 1: capacité basse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Les équipes de respiration avec des filtres n'opèrent pas de façon satisfaisante quand l'air contient des hautes concentrations de vapeur ou teneur en oxygène inférieure à 18% en volume.

Lunettes:



Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Non.

Gants:



Gants en gomme de fluorocarbone, épais >0.7 mm (EN374). Niveau minimum recommandé 3, temps de pénétration >60 min (protection de contact permanent). Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. Pour le choix d'un type particulier de gants pour des applications spécifiques, avec une certaine durée, devrait tenir compte des facteurs pertinents dans le lieu de travail (sans limitation à eux), en tant que: autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/piqûres, dextérité, protection thermique), allergies potentielles à la matière avec laquelle le gant est fabriqué, etc.. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. S'il est utilisé en solution ou mélangé avec des autres substances, ou dans des conditions différentes de EN374, contactez le fournisseur des gants approuvés. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Non.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

**CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:**

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE-2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation, en spéciale quand il est utilisé comme solvant. Éviter si possible l'émission de solvants à l'atmosphère, ne pulvérisant pas plus du strictement nécessaire.

- COV (installations industrielles): Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains activités et installations: Solvants : 100.0% Poids, COV (livraison) : 100.0% Poids, COV : 52.1% C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen) : 46.1, Nombre d'atome de C (moyen) : 2.0.



MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT  
Code: EX014PR0000



**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1	<p><b>INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</b></p> <p><u>Aspect</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- État physique : Aérosol.</li> <li>- Couleur : Incolore.</li> <li>- Odeur : Caractéristique</li> <li>- Seuil olfactif : Non disponible</li> </ul> <p><u>Valeur pH</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pH : Non applicable (substance organique neutre).</li> </ul> <p><u>Changement d'état</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point de fusion : -138.5 °C</li> <li>- Point initial d'ébullition : -23.7 °C à 760 mmHg</li> </ul> <p><u>Densité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Densité de vapeur : 1.59 à 20°C 1 atm. <span style="float: right;">Relative air</span></li> <li>- Densité relative : 0.661 à 20/4°C <span style="float: right;">Relative eau</span></li> </ul> <p><u>Stabilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Température décomposition : Non disponible (manque de données).</li> </ul> <p><u>Viscosité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Viscosité dynamique : Non applicable</li> </ul> <p><u>Volatilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'évaporation : Non applicable</li> <li>- Tension de vapeur : 510 kPa à 20°C</li> <li>- Tension de vapeur : 1140 kPa à 50°C</li> </ul> <p><u>Solubilité(s)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solubilité dans l'eau : Immiscible</li> <li>- Liposolubilité : Non applicable</li> <li>- Coefficient de partage: n-octanol/eau : 0.07 (comme log Pow)</li> </ul> <p><u>Inflammabilité:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point d'éclair : -41 °C</li> <li>- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité/explosivité : 3.3 - 26. % Volume 25°C</li> <li>- Température auto-inflammation : 226 °C</li> </ul> <p><u>Propriétés explosives:</u> Dans la molécule il n'y a aucun groupe chimique associé avec des propriétés explosives.</p> <p><u>Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant.</p>
-----	--

9.2	<p><b>AUTRES INFORMATIONS:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poids Moléculaire (numérique) : 46.08 g/mol <span style="float: right;">MWn</span></li> <li>- Chaleur de combustion : 7840 Kcal/kg</li> <li>- COV (livraison) : 100.0 % Poids</li> <li>- COV (livraison) : 661.0 g/l</li> </ul> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	--

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1	<p><b>RÉACTIVITÉ:</b></p> <p><u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux.</p> <p><u>Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.</p>
10.2	<p><b>STABILITÉ CHIMIQUE:</b></p> <p>Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées. Ne polymérise pas.</p>
10.3	<p><b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</b></p> <p>Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.</p>
10.4	<p><b>CONDITIONS À ÉVITER:</b></p> <p><u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur.</p> <p><u>Lumière:</u> Éviter l'incidence directe de radiation solaire.</p> <p><u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé de ne pas laisser des récipients ouverts.</p> <p><u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes.</p> <p><u>Pression:</u> Irrélevant.</p> <p><u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</p>
10.5	<p><b>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</b></p> <p>Conserver à l'écart de agents réducteurs, agents oxydants, acides, matières basiques.</p>
10.6	<p><b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</b></p> <p>Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.</p>



MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT  
Code: EX014PR0000



**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

<u>Dosages et concentrations letales :</u> Éther méthylique	<u>DL50</u> (OECD 401) mg/kg oral	<u>DL50</u> (OECD 402) mg/kg cutanée	<u>CL50</u> (OECD 403) mg/m3.4h inhalation > 100000 Rat
--	--------------------------------------	---	---

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	CL50 > 100000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.1.2. OECD 403
<u>Cutanée:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.1.2. OECD 402
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	CLP 1.2.5.
<u>Ingestion:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.1.2. OECD 401

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 1.2.6. 3.8.2.2.1.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.2.2. OECD 404
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.3.2. OECD 405
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.4.2.1.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	CLP 3.4.2.2. OECD 406

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	# Non applicable.	CLP 3.10.2.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérogènes: N'est pas considéré comme un produit cancérogène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

Exposition à court terme: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.



MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT  
Code: EX014PR0000



**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1	<b>TOXICITÉ:</b>			
	<u>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :</u>	<u>CL50 (OECD 203)</u> mg/l.96heures	<u>CE50 (OECD 202)</u> mg/l.48heures	<u>CE50 (OECD 201)</u> mg/l.72heures
	Éther méthylique	4100. Poissons	4400. Daphnie	
	<u>Concentration sans effet observé</u> Non disponible			
	<u>Concentration minimale avec effet observé</u> Non disponible			
12.2	<b>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</b>			
	<u>Biodégradabilité:</u> Non facilement biodégradable.			
	<u>Biodegradation aérobique</u>	<u>DQO</u> mgO2/g	<u>%DBO/DQO</u> 5 days 14 days 28 days	<u>Biodegradabilité</u>
	Éther méthylique	1041.	~ 1. ~ 3. ~ 5.	Non facile
	Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.			
	<u>Hydrolyse:</u> Non applicable (la molécule ne contient pas de groupes fonctionnels hydrolysables).			
	<u>Photodégradabilité:</u> Il est oxydé indirectement dans l'atmosphère par des réactions photochimiques, principalement en contact avec les radicaux hydroxyles, sous l'influence de la lumière du soleil. La dégradation dans le milieu atmosphérique est prévue en quelques jours.			
12.3	<b>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</b>			
	Une bioaccumulation est improbable.			
	<u>Bioaccumulation</u>	<u>logPow</u>	<u>BCF</u> L/kg	<u>Potenciel</u>
	Éther méthylique	0.0700	1.7 (calculée)	Non disponible
12.4	<b>MOBILITÉ DANS LE SOL:</b>			
	Non disponible.			
	<u>Movilité</u>	<u>logKoc</u>	<u>Constante de Henry</u> Pa·m3/mol.20°C	<u>Potenciel</u>
	Éther méthylique	0.890	101. (calculée)	Non disponible
12.5	<b>RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:</b> Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:			
	Ne répond pas aux critères PBT/vPvB : Demi-vie en eau de mer < 60 jours, Demi-vie en eau douce ou estuarienne < 40 jours, Demi-vie en sédiments marins < 180 jours, Demi-vie en sédiments d'eau douce ou estuarienne < 120 jours, Demi-vie dans le sol < 120 jours, Facteur de bioconcentration BCF < 2000, Concentration sans effet observé à long terme des organismes d'eau douce ou des eaux marines NOEC > 0.01 mg/l, Il n'est pas classé comme CMR, Il n'a pas du potentiel de perturbation du système endocrinien.			
12.6	<b>AUTRES EFFETS NOCIFS:</b>			
	<u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non dangereux pour la couche d'ozone. Substance non incluse dans l'annexe I du Règlement (CE) nr. 2037/2000-1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.			
	<u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Il contribue relativement peu à la formation d'ozone dans la troposphère.			
	<u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.			
	<u>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</u> Non.			

**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

13.1	<b>MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:</b> Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:			
	Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.			
	<u>Élimination d'emballages souillés:</u> Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:			
	Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. Avant d'éliminer l'emballage, s'assurer qu'il soit tout à fait vide.			
	<u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u>			
	Selon les réglementations locales. Ne pas incinérer des récipients fermés.			





MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT  
Code: EX014PR0000



**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1	<u>NUMÉRO ONU:</u> 1950
14.2	<u>NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:</u> AÉROSOLS
14.3 14.4	<p><u>CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:</u></p> <p><u>Transport par route (ADR 2017) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2017):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 2</li> <li>- Groupe d'emballage: -</li> <li>- Code de classification: 5F</li> <li>- Code de restriction en tunnels: (D)</li> <li>- Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L</li> <li>- Quantités limitées: 1 L (voir exemptions totales ADR 3.4)</li> <li>- Document pour le transport: Fiche de route.</li> <li>- Consignes écrites: ADR 5.4.3.4</li> </ul> <p><u>Transport voie maritime (IMDG 38-16):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 2.1 (Division 2.1)</li> <li>- Groupe d'emballage: -</li> <li>- Fiche de Sécurité (FS): F-D,S-U</li> <li>- Guide soins médicaux d'urgence: 620*</li> <li>- Polluant marin: Non.</li> <li>- Document pour le transport: Connaissance d'embarquement.</li> </ul> <p><u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2017):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classe: 2.1 (Division 2.1)</li> <li>- Groupe d'emballage: -</li> <li>- Document pour le transport: Lettre de transport aérien.</li> </ul> <p><u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non disponible.</p>
14.5	<u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	<u>PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:</u> S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sûre. Assurer une ventilation adéquate.
14.7	<u>TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:</u> Non applicable.

**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

15.1	<p><u>RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:</u> Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.</p> <p><u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:</u> Voir la section 1.2</p> <p><u>Avertissement tactile de danger:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).</p> <p><u>Protection de sécurité par des enfants:</u> Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).</p> <p><u>Législation spécifique sur les aérosols:</u> Applicable d'après la Directive 75/324/CEE~2013/10/UE, sur les générateurs d'aérosols et la Directive 87/404/CEE, sur les récipients sous pression simples.</p> <p><u>AUTRES LÉGISLATIONS:</u></p> <p><u>Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):</u> Voir la section 7.2</p> <p><u>Autres législations locales:</u> Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.</p>
15.2	<u>ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:</u> Pour ce produit a été fait une évaluation de la sécurité chimique.



MTN PRO RECHARGE GAZ SANS DILUANT  
Code: EX014PR0000



## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008-2017/776 (CLP), Annexe III:

H220 Gaz extrêmement inflammable. H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

### PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2017).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 38-16 (IMO, 2016).

### ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

### LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

### HISTOIRE:

Version: 1

### Date d'établissement:

16/10/2018

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.